

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, **le vingt-neuf
du mois de janvier à 19 heures 30**
le Conseil Municipal de la Ville de WINTZENHEIM
était assemblé en session ordinaire, après convocation
légale et en nombre valable, sous la présidence de
Monsieur Serge NICOLE, Maire.

**N. de Conseillers
Municipaux élus : 29**

**N. de membres
en fonction : 29**

Etaient présents : M. Serge **NICOLE**, Maire
MM. et Mmes Lucette **SPINHIRNY** - Brice **ALMA** - Valérie
HAIDAR - Denis **ARNDT** - Marie Odile **VOGEL**, Adjoints au
Maire

**N. de membres
qui ont assisté
à la séance : 27**

MM. et MMES Daniel **BRUNSTEIN** - Marie-Laure **SCHIFF** -
Patrice **DUSSEL** - Dominique **SCHAFFHAUSER** - Ludovic
CAMPITELLI - Carine **NÄGL** - Claude **KLINGER-ZIND** -
Marianne **GEBEL** - Fabien **GABIER** - Mireille **PELE** - Antoine
FAILLA-MULONE - Patricia **JAEGLE** - Jean Marc **KEMPF** -
Marie-Jeanne **BASSO** - Sébastien **LABOUREUR** - Geneviève
SCHOFF - Dominique **HEROLD** - Jean-Pierre **CHOULET** -
Brigitte **BAUMANN** - Maurice **BOLLA** - Daniel **LEROY**,
Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Maria **FURLANO** (procuration à M.
CHOULET) - Mme Adèle **HAUMESSER** (procuration à M.
BOLLA).

Absents : ./.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2009
2. Débat d'orientations budgétaires pour 2010
3. Approbation du compte administratif 2009 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision

4. Affectation des résultats comptables 2009 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision
5. Budget primitif 2010 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision
6. Admission d'une créance de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision en titre irrécouvrable
7. Budget forestier 2010
8. Plan d'aménagement forestier pour la période 2012-2031
9. Création d'une commission d'accessibilité afférente à la voirie
10. Informations diverses
 - * dénomination du carrefour formé à l'intersection RD 83 et contournement de Wintzenheim
 - * placement de la chapelle Herzog sous le régime juridique de «l'instance de classement» par la Direction des Affaires Culturelles
 - * rejet du recours engagé par les consorts de la liste conduite par Monsieur Jean KLING lors du précédent mandat municipal, à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme approuvé
 - * remboursement par anticipation de deux prêts contractés auprès du Crédit Local de France
 - * enquête publique afférente à l'approbation d'une nouvelle charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
 - * autorisations d'urbanisme
 - * réunions et manifestations.

Monsieur le Maire présente ses vœux à tous les élus à l'occasion de cette nouvelle année dans la perspective de débats constructifs.

POINT N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009

Le compte rendu de la séance du 13 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

POINT N° 2 - AVIS A EMETTRE RELATIF A LA CESSION D'UNE PROPRIETE APPARTENANT AU GRAND SEMINAIRE DE STRASBOURG

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à l'urgence d'évoquer ce point à l'ordre du jour (article 16 du règlement du Conseil Municipal).

La nécessité de reloger une personne motive cette urgence. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de l'urgence.

Une construction avec terrain attenant d'une surface totale de 5 ares 43 située à LOGELBACH route de Colmar, est mise en vente par le Grand Séminaire de STRASBOURG. S'agissant d'un déclassement de propriété utilisée précédemment pour l'hébergement d'un ministre du culte, l'avis du Conseil Municipal est requis. L'acquéreur souhaite occuper dans le mois à venir cette habitation.

Aucune observation n'est faite.

Avis favorable pour cette proposition de cession à l'unanimité des membres présents et représentés

POINT N° 3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le contexte économique évolue dans une inflation de 1 %, mais avec beaucoup d'incertitudes en matière fiscale. Notre commune doit évoluer avec des recettes de compensation qui sont désormais figées au niveau de l'inflation.

Des éléments fiscaux vont une fois de plus provoquer des dépenses supplémentaires sans compensation pour les communes ; par exemple la taxe carbone qui pourrait se traduire par près de 20 000 € dépenses en sus de l'inflation si elle entre en vigueur.

Dans ce contexte notre commune doit établir un niveau correspondant d'évolution des dépenses de fonctionnement sous peine de réduire la capacité d'autofinancement, donc l'investissement futur.

Des économies ont été mises en œuvre (amortissement anticipé d'emprunt, révision de contrats, mais les structures d'accueil de la petite enfance n'ont pas atteint un niveau d'équilibre permettant une évolution du soutien communal au niveau de l'inflation.

Les résultats comptables, sous réserve de vérification définitive (1 360 000 € en section de fonctionnement - excédent net dégagé avec reprise des soldes antérieurs) de l'exercice 2009 sont d'environ 4 000 000 €

L'évolution positive est de 7 % par rapport à 2009 pour l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement prévisionnelle, l'écart sur section d'investissement ayant peu de signification.

Les dépenses de personnel sont stabilisées. Il n'y a pas d'augmentation des effectifs.

La Communauté d'Agglomération devrait assurer encore cette année un niveau de compensation des recettes quasi identique à celui de 2009. Les autres recettes de la section de fonctionnement suivent très faiblement l'inflation (DGF inférieur à l'inflation, loyers + 0.32 %, redevances locales maintenues à leur niveau de 2009, baisse du contingent de la CAF, incertitude quant aux recettes tirées des droits d'enregistrement.

Les dépenses de fonctionnement pourraient évoluer d'environ 100 000 €. Une hausse des taux de 1 % devrait procurer une recette supplémentaire de 25 000 € hors actualisation des bases. Il s'agit donc de maintenir un équilibre dépenses recettes de fonctionnement sans alourdir sensiblement la fiscalité locale.

La perspective d'investissement total pour 2010 est approximativement de 7 000 000 € soit équivalente à la proposition faite lors du budget 2009.

Le recours à l'emprunt est plus opportun pour faire face à des dépenses exceptionnelles (exemple centre ville) ou, pour lesquelles, un retour de recettes ou de non dépenses existe si l'on ne veut pas affaiblir la capacité financière de la commune (exemple couverture photovoltaïque avec achat de courant par E.D.F.).

La préservation d'un crédit de 1 500 000 € pour l'aménagement du centre ville en capitalisant la recette procurée par le transfert de la RD 417.

Des recettes exceptionnelles se feront en 2010. 310 000 € pour la vente de la caserne de La Forge, 90 000 € pour la vente de la maison forestière, 287 000 € pour le transfert de la RD 417, soit quasiment un autofinancement du projet de transfert du parc communal.

La réfection de la toiture de l'Eglise St Laurent est également à étudier dans le cadre d'un partenariat avec E.D.F., afin d'avoir un impact minimal sur la section d'investissement.

Le projet de liaison Ligibel Herzog est autofinancé en majeure partie par des concours financiers externes. L'extension de la crèche bénéficie d'une participation importante de la Caisse d'Allocations Familiales (187 000 €).

La transformation de l'I.P.C. suit son cours avec également un concours important de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Régional est sollicité au titre de la nouvelle norme à venir «bâtiments basse consommation» pour un surcoût d'environ 200 000 € mais largement couvert par les subventions globales de la région si une confirmation expresse nous est donnée.

Une place importante peut ainsi être consacrée à l'entretien du patrimoine communal (gymnase, Mairie, écoles, cimetières), et au problème d'eaux pluviales. Le programme détaillé, en cours d'élaboration, sera soumis à la Commission des Finances le 22 février dès qu'il sera connu complètement et élaboré dans le détail.

Le groupe DAESSLE demande le report du point parce que ce point ne serait pas conforme à la législation, mais n'est pas en mesure d'indiquer pour quel motif réglementaire ce point ne serait pas conforme.

L'Adjoint chargé des travaux décrit l'ensemble des priorités à l'étude pour 2010.

2) Report de fonctionnement recette compte R 002	48 758.78 €
--	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour,

APPROUVE la proposition ci-avant

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2010 comme indiqué ci-dessus, les résultats dégagés par section du compte administratif de l'exercice 2009.

POINT N° 6 - BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA REGIE MUNICIPALE DES ANTENNES COMMUNAUTAIRES DE TELEVISION

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Après examen par le conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de télévision en date du 29 octobre 2009 des perspectives pour l'année 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de budget primitif 2010 de la R.M.A.C.T.W. équilibré comme suit sur la base des propositions examinées par le Conseil d'Exploitation le 14 janvier 2010.

Dépenses de fonctionnement : 138 858.78 € dont 35 058.78 € de virement en section d'investissement
 Recettes de fonctionnement : 138 858.78 € dont 48 758.78 € de reprise d'excédent antérieur

Dépenses d'investissement : 86 468.71 € avec la reprise du déficit d'investissement reporté de 25 409.93 €
 Recettes d'investissement : 86 468.71 € avec la reprise d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 35 058.78 €

Le programme d'investissement sera consacré principalement à la poursuite de la mise en œuvre du bouquet numérique (télétexte). Une information sera faite aux abonnés dans ce sens. Les travaux de liaison entre la station de tête et la station crèche ont abouti et ont permis une amélioration notable de la qualité du signal pour les chaînes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour,

APPROUVE le projet de budget primitif 2010 par chapitres de la R.M.A.C.T.W. qui lui est soumis

AUTORISE le Maire à procéder à son exécution.

POINT N° 7 - ADMISSION D'UNE CREANCE DE LA REGIE MUNICIPALE DES ANTENNES COMMUNAUTAIRES DE TELEVISION EN TITRE IRRECOURVABLE

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en créance irrécouvrable une redevance d'entretien impayée par un débiteur (Louise SCHNEIDER) de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de télévision d'un montant de 156 €

Les démarches pour procéder au recouvrement forcé n'ont pu aboutir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour,

DECIDE d'admettre en créance irrécouvrable cette redevance et d'inscrire le crédit correspondant au budget de l'exercice 2010.

POINT N° 8 - BUDGET FORESTIER 2010

Rapporteur : Brice ALMA

Programme Forestier pour l'année 2010

L'Office National des Forêts propose le programme des coupes et travaux à exécuter au cours de l'exercice 2010 en équilibre comme suit :

Vu l'avis favorable de la Commission des forêts réunie le 10 décembre 2009,

Le contexte économique permet d'inscrire un montant de vente de bois supérieur à celui de l'exercice 2009 (l'objectif de vente ayant été atteint).

Il est précisé qu'il s'agit de prévisions que l'on retrouve en bilan dans le compte administratif communal approuvé par le Conseil Municipal.

	Année 2009	Année 2010	Année 2009	Année 2010	
Frais de personnel	17 624 €	17 005 €	vente de bois	20 110 €	59 520 €
Frais de débardage et Exploitation	14 260 €	29 031 €			
Fournitures	1 242 €	2 365 €			
Frais de garderie	8 434 €	7 500 €			
TOTAL	41 560 €	55 901 €	20 110 €	59 520 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Office National des Forêts, après en avoir délibéré, par 29 voix pour,

DECIDE de réaliser le programme de coupes et travaux proposés par l'O.N.F. pour l'exercice comptable 2010 décrit ci avant

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce programme.

POINT N° 9 – PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER POUR LA PERIODE 2012-2031

Rapporteur : Brice ALMA

L'office National des forêts chargé d'assurer la gestion de la forêt communale soumise, propose le plan de gestion (aménagement, coupes, plantations) pour la période 2012-2031.

Un examen en Commission des Forêts a été effectué le 10 décembre 2009.

La politique engagée de production de bois d'œuvre et de bois de chauffage est la vocation principale tout en devant répondre à l'attente des promeneurs qui recherchent un aspect le plus naturel et

varié des espèces. Un équilibre avec l'activité cynégétique doit être trouvé. L'évolution du marché du bois est aussi un paramètre qui ne permet pas une anticipation à long terme.

Il est proposé d'approuver les objectifs proposés consignés dans un document à la disposition de chacun au secrétariat de la Mairie.

Faut il mettre une barrière pour un cout de 8000 € proposée par l'ONF. C'est un choix prioritaire par rapport à d'autres points moins dangereux.

Sur proposition de la Commission des Forêts,

Considérant qu'aucune observation modificative n'a été faite après sollicitation des responsables des groupes du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour,

DECIDE d'approuver le projet d'aménagement forestier proposé par l'ONF pour la période 2012-2031

CHARGE l'Office National des Forêts de sa mise en œuvre.

POINT N° 10 - CREATION D'UNE COMMISSION D'ACCESSIBILITE AFFERENTE A LA VOIRIE

Rapporteur : Denis ARNDT

La loi sur le handicap du 11 février 2005 et son décret d'application du 21 décembre 2006 prévoit l'obligation d'installer une commission communale (ou intercommunale) pour l'accessibilité aux personnes handicapées afin de valider les constats de l'état d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Cette commission doit être composée de trois membres du Conseil Municipal, trois membres d'associations représentant différents handicaps, trois personnes qualifiées dont un représentant des usagers,

Sont proposés pour siéger

- en qualité d'élus : Messieurs Brice ALMA, Denis ARNDT et Ludovic CAMPITELLI
- en qualité de membres d'associations ayant trait aux handicaps : 3 personnes à proposer par lesdites associations d'usagers dont Monsieur Fernand SCHULLER, Président du Conseil Municipal des Aînés
- en qualité d'agents publics de la collectivité : Messieurs Ludovic CONTE et Rémy VORBURGER.

Le groupe DAESSLE reproche de ne pas avoir été sollicité au préalable. Le groupe LEROY aurait souhaité un peu plus d'ouverture à d'autres groupes du Conseil Municipal. Il est répondu que les trois délégués élus de la commune assument une responsabilité par rapport aux travaux de voirie et qu'il eut été difficile de ne pas les impliquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions,

PROPOSE la création de la commission sus-indiquée et désigne les personnes indiquées afin d'émettre un avis relatif à la mise en accessibilité de la voirie communale.

POINT N° 11 - AVIS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Maire

* **Conseils Municipaux** : le 12 mars 2010 à 19 h 30

* **Après discussion avec des représentants du Syndicat Viticole**, il est proposé à Monsieur le Président du Conseil Général de dénommer le carrefour formé à l'intersection RD 83 et contournement de Wintzenheim «carrefour viticole du Neufeld». Monsieur le Président du Syndicat Viticole a été par ailleurs sollicité directement par Monsieur le Vice Président chargé des travaux du Conseil Général.

* **Dans le cadre du projet de transfert du parc communal sur le site Jaz**, une étude est en cours pour évaluer le coût de l'équipement à réaliser. Concomitamment, il y a à interroger les entreprises immobilières afin de connaître le prix de cession du parc actuel hors bâti (surface approximative d'emprise de 2 500 m²). Cette démarche permettra d'établir un bilan prévisionnel de l'opération de transfert.

* **Les membres de la liste conduite par Monsieur Jean KLING**, lors du précédent mandat municipal, sont déboutés du recours engagé à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 janvier 2006 relatif à la zone de protection des monuments historiques et verseront solidairement une somme de 1 000 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative. Le recouvrement a été mis en œuvre.

* **Notre collectivité avait attribué une subvention en faveur des communes sinistrées de la tempête du 24 janvier 2009**. L'association «Le Carrefour des Communes» donne un compte financier rendu sommaire de l'affectation des fonds et remercie une nouvelle fois notre collectivité.

* **Remboursement par anticipation de deux prêts contractés auprès du Crédit Local de France** ce qui permettra de générer à partir de 2010 une économie de 7 327 € d'intérêts (alors que l'excédent communal ne produit aucun intérêt).

* **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges** : une enquête publique aura lieu du 25 janvier au 25 février 2010 dans la perspective de l'approbation d'une nouvelle charte. Le dossier est consultable au service technique communal. Le groupe DAESSLE demande quelle est la position de la Municipalité. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de prescription formelle qui serait contraignante pour notre commune.

* **Le groupe DAESSLE conteste le procès verbal de la séance du 13 novembre 2009** :

- L'ITEP a financé son projet d'internat sur la base de crédit aidé accordé par l'ETAT avec des subventions et échappe en conséquence aux contraintes tendant à la division du risque. Les articles 3231-4 et 2252-1 sont identiques et ont trait aux conditions de garantie accordées par les collectivités territoriales. Malheureusement la garantie accordée par le Département n'était pas connue lors du vote par le Conseil Municipal. La commune ne voulait pas faire échec à cette opération déjà initiée par la précédente municipalité
- le détail des garanties d'emprunt est fourni chaque année avec les documents du budget primitif. Un extrait vous est remis par anticipation sur le budget primitif à venir. L'extrait du grand livre retraçant les mandats du compte 2315 vous est remis
- Le règlement du conseil municipal prévoit à l'article 8 que le procès verbal est une synthèse des délibérations. Il est approuvé par le Conseil Municipal. Ce document est publié tel quel sur le site Internet
- J'invite le représentant de votre groupe à écouter la fin de l'enregistrement du Conseil Municipal du 13 novembre dernier à la fin de cette séance. A aucun moment le terme «Taisez-vous et je ne veux plus vous entendre n'est prononcé». Alors je vous en prie, élevez le débat. Monsieur CHOLET évoque

qu'une cassette peut être effacée. Monsieur le Maire rétorque que c'est prendre le Maire pour un malhonnête. La probité des services ne peut être mise en cause.

Le représentant du Groupe DAESSLE rétorque que de toute façon il est possible de modifier l'enregistrement et ne fait pas en conséquence confiance à cet enregistrement. Monsieur le Maire déplore cette défiance qui met en cause l'honnêteté du personnel.

- * **Le groupe DAESSLE souhaite que le problème du déneigement soit évoqué en commission environnement**, afin de définir des priorités et de mettre ou non en place le déneigement des rues secondaires ou pas. Monsieur le Maire répond que le personnel a fait ce qu'il a pu, mais qu'il n'y a pas eu de quantité de neige qui empêchait la circulation. Le chasse neige n'a pu traiter certaines rues à cause de stationnements gênants.

Il y a des axes prioritaires, une ancienne note précise qu'en deçà de 5 cm, il est inutile de chasser la neige. Le personnel doit être respecté malgré tout, car il ne fait qu'exécuter les ordres sans astreinte et à toute heure nécessaire.

- * **Le groupe DAESSLE regrette que des invitations à des manifestations arrivent tardivement**. Une manifestation n'a pas fait l'objet d'invitation des élus ; il s'agissait d'une exposition organisée par le Lycée Agricole du Pflixbourg.

* **Autorisations d'urbanisme**

Rapporteur : Denis ARNDT, Adjoint

M. HAEFFELIN Bernard : construction d'un abri de jardin ouvert, 62 rue Clemenceau

M. PRUNOT Stéphane – Dôme Promotion : projet de construction de 5 maisons accolées, 58 rue du Maréchal Joffre

M. ROTH Jean-Paul : construction d'une maison d'habitation annexe à la résidence principale, 16 rue du Tiefenbach

SCI rue Feldkirch - M. HOUSSIN Pierre Yves : modification de l'aspect extérieur, rue Feldkirch

M. LIAO Chaoyang : aménagement d'un restaurant asiatique, 25 rue Herzog - LOGELBACH

ERDF – M. BERGAIRE Sylvain : démolition d'un bâtiment, 2a rue de Logelbach

M. GAUDEL Sébastien : rectification de la surface hors œuvre net, 8 rue Neuve

M. SATTLER Michel : installation de 4 velux, 8 rue du Raisin

M. PREISEMANN Hubert, Notaire : transformation de la grange en logement d'habitation, 12 rue du Hohlandsbourg

M. ZIMMERMANN Jean-Paul : installation d'une centrale photovoltaïque sur toiture existante, 23 rue de la Croix Blanche

M. TOUMOUN Miloud : construction d'une annexe, 14 rue du Tiefenbach

EPEO-ROSC – M. DA SILVA Christophe : pose de panneaux photovoltaïques, 18 rue de Logelbach

M. BIANCHI Christian : création de 2 ouvertures dans la façade pignon, 4 rue Principale – WINTZENHEIM-LA FORGE

M. SCHLUCK Jean-Christophe : renouvellement de menuiserie, 5 impasse du Florimont – LOGELBACH

M. DIDIERJEAN Fabrice : modification de l'usage des locaux, 10 rue Clemenceau

M. BEHR Théodore : construction d'un abri pour abri, 6 rue du Parc - LOGELBACH

* **Réunions et manifestations**

Rapporteurs : Valérie HAIDAR et Marie-Odile VOGEL, Adjointes

* **Festivités du 65ème anniversaire de la Libération avec programme détaillé** commenté par l'Adjointe chargée d'organiser cette animation. La rue Clemenceau sera fermée du samedi matin au dimanche soir avec parkings réservés.

* **Elections Régionales** : la répartition des bureaux de vote des élus et personnels a tenu compte de l'inauguration de la caserne des sapeurs pompiers.

JANVIER 2010		
29	20 h 30	Projection Ciné Club Nuit Blanche «Avatar» à la salle Laurentia
30		Théâtre Alsacien de la Chorale Laurentia à la salle Laurentia
FEVRIER 2010		
02	19 h 00	Cérémonie Patriotique à Wintzenheim, au Monument aux Morts
05	20 h 30	Projection Ciné Club Nuit Blanche «Twilight chapitre 2 : tentation» à la salle Laurentia
06 et 07		Festivités 65 ^{ème} Anniversaire de la Libération de Wintzenheim en ville
09		Don du Sang à la salle Laurentia
19	20 h 30	Projection Ciné Club Nuit Blanche «Arthur et la vengeance de Maltazar» à la salle Laurentia
23 et 24		Cirque FRATELLINI à la place des fêtes
28		Brocante à la halle des fêtes
MARS 2010		
05	20 h 30	Projection Ciné Club Nuit Blanche à la salle Laurentia
07		Bourse puériculture Pom' de Reinette à la halle des fêtes
12		Entraînement de masse et 35 ^{ème} anniversaire du Judo Club au Cosec
13		3 ^{ème} Tournoi du district des 5 châteaux du Judo Club au Cosec
14		Elections Régionales
18 - 20 - 21 - 26 - 27	20 h 30	Représentation de la pièce de Labiche «Brûlons Voltaire» du Théâtre de la Citerne à la salle Laurentia
19	20 h 30	Projection Ciné Club Nuit Blanche à la salle Laurentia
21		Elections Régionales
21		Journée d'action du CCFD à la salle Ungerer
23 et 24		Cirque APOLLO VARIETY à la place des fêtes
26 - 27 - 28		Marché de Pâques à la halle et place des fêtes
28		Concert de l'Harmonie Municipale Hohlandsbourg avec un groupe de Gospel à l'église Saint Laurent
30 et 31		Théâtre GUIGNOL à la place des fêtes

L'ordre du jour ayant été examiné, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.

Pour extrait conforme

A WINTZENHEIM, le 1^{er} février 2010

LE MAIRE :